

insérée dans les Litanies de la Sainte Vierge, immédiatement après l'invocation: "*Reine du Tres Saint Rosaire.*" Nous recommandons cette invocation pour le temps de la guerre.

Le règlement du carême sera le meme que celui des années précédentes.

La présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises du diocèse le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donné en notre résidence épiscopale, à Saint-Jean, en la fête de l'Apparition de Notre-Dame de lourdes, ce 11 février 1917.

† EDOUARD,

Evêque de Saint-Jean, N. B.

WM. M. DUKE,
Chancelier.